



## Pixium Vision annonce la signature d'un financement obligataire d'un montant de 11 millions d'euros

**Paris, le 29 septembre 2016** – Pixium Vision (FR0011950641 – PIX), société développant des systèmes de vision bionique innovants qui permettent aux patients ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome, annonce aujourd’hui la signature d’un important financement d’un montant maximal de 11 millions d’euros via l’émission d’un emprunt obligataire auprès de Kreos Capital, fournisseur de premier rang de dette aux entreprises en croissance en Europe. Kreos Capital a reçu un bon de souscription d’actions lui donnant droit à souscrire à 207.817 actions nouvelles de Pixium Vision.

L’emprunt obligataire de 11 millions d’euros va permettre à Pixium Vision de poursuivre sa stratégie et notamment de financer le lancement commercial d’IRIS®II chez les patients souffrant de Rétinopathie Pigmentaire et le démarrage de l’étude clinique de PRIMA en Dégénérescence Maculaire liée à l’âge. L’emprunt obligataire est composé de 3 tranches. La première et la seconde tranche, chacune d’un montant de 4M€, sont respectivement exercables dans les 6 mois et avant le 30 juin 2017. La dernière tranche, d’un montant de 3 millions d’euros est optionnelle.

**Khalid Ishaque, Directeur Général de Pixium Vision**, a déclaré : « *Après l’obtention en juillet du marquage CE de notre premier système, IRIS®II, doté de 150 électrodes et destinés aux patients souffrant de Rétinopathie Pigmentaire (RP) et le positionnement de PRIMA en DMLA sèche, Pixium Vision devient un acteur de premier rang de la vision bionique. Cet emprunt obligataire nous donne plus de visibilité financière et, notamment, les moyens de lancer l’étude clinique PRIMA en DMLA sèche. Plus de 2 millions<sup>1</sup> d’Européens et de Nord-Américains souffrent de DMLA avancée dont près de 90% sont atteints de la forme sèche, une indication au besoin médical non satisfait très important. Les progrès prometteurs réalisés sur PRIMA, nous permettent d’anticiper une première implantation de faisabilité chez l’Homme avant la fin de l’année.* »

Kreos Capital disposera du droit de solliciter la nomination d’un censeur au sein du Conseil d’administration de Pixium Vision.

### Principales caractéristiques des obligations

Le financement d’un montant maximum de 11 millions d’euros, composé de 11 millions d’obligations de valeur nominale 1€, est divisé en trois tranches de 4M€, 4M€ et 3M€, dont les dates de tirage respectives sont au plus tard le 27 mars 2017, le 30 juin 2017, et le 31 octobre 2017. Chacune des tranches porte un intérêt de 11,5% et est remboursable en 33 mensualités après un différé de remboursement du montant nominal égal à 9 mensualités pour la 1ère tranche et à 3 mensualités pour chacune des deux autres tranches. Ce financement a été garanti par l’octroi classique en pareille circonstances, de nantissements sur certains actifs de Pixium Vision.

### Principales caractéristiques du bon de souscription d’actions

Parallèlement, Pixium Vision a émis au profit de Kreos Capital un bon de souscription d’actions (le « BSA ») donnant droit à la souscription de 207.817 actions ordinaires nouvelles de la Société de valeur nominale de 0,06 €, au prix de 5,2931€.

Ce nombre d’actions ordinaires nouvelles de la Société (N) a été déterminé par la formule suivante, et est tel que, multiplié par le prix d’exercice du bon (P), ce montant correspond à 10% du montant nominal du financement, soit 1,1M€ :

$$N = 1.100.000 / P$$

<sup>1</sup> Source : Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et NEI (National Eye Institute)

Où

P = la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture des actions ordinaires de la Société sur le compartiment C du marché Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission (le 27 septembre 2016), diminué d'une décote de 20 %, soit au prix de souscription unitaire de 5,2931 € pour une action.

La fixation du prix de l'action ordinaire à souscrire par exercice du BSA a été déterminée conformément aux principes posés par la Onzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2016.

Le BSA peut être exercé pendant une durée de 7 ans à compter de son émission, n'est pas cessible (sauf à une entité contrôlée par Kreos Capital) et ne fera pas l'objet d'une admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission du BSA sera portée à 0,98% après exercice du BSA (sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 27 septembre 2016, soit 12.955.551 actions).

### Cadre juridique de l'émission des obligations et du BSA

L'émission de cet emprunt obligataire relève de la compétence du Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 septembre 2016 conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société et ne nécessite donc pas une autorisation de l'Assemblée Générale. L'émission du BSA a été décidée par le Conseil d'administration faisant usage de la délégation de compétence relative à la réalisation d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier portant sur moins de 10 % du capital social (Placement Privé) conférée par la Dixième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2016.

L'émission des obligations et du bon de souscription d'actions en faveur de Kreos Capital ne nécessite pas la préparation d'un prospectus devant être soumis au visa de l'AMF ou de toute autre autorité réglementaire.

### Admission des actions ordinaires nouvelles en exercice du BSA

L'admission des actions ordinaires nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sera demandée sous le code ISIN existant des actions ordinaires de Pixium Vision (FR0011950641). Les nouvelles actions ordinaires seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes de Pixium Vision et porteront jouissance courante.

### A propos de Pixium Vision ( www.pixium-vision.com ; @PixiumVision; www.facebook.com/pixiumvision)

Pixium Vision développe des systèmes de vision bionique innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome. Les systèmes de Pixium Vision sont des systèmes composés de plusieurs éléments de haute technologie associés à une intervention chirurgicale et à une période de rééducation. Ils visent à offrir à terme aux patients une vision aussi proche que possible de la normale.

La société a obtenu le marquage CE d'IRIS®II, son premier système, en Juillet 2016.

Pixium Vision développe également PRIMA, un implant sous-rétinien miniaturisé, sans fil, qui est actuellement à un stade préclinique. La société envisage de commencer les essais cliniques de PRIMA en Europe en 2016.

La société est certifiée EN ISO 13485.

Pixium Vision travaille en étroite collaboration avec des partenaires académiques de renommée mondiale tels que l'Institut de la Vision à Paris et le Laboratoire de physique expérimentale Hansen à l'Université Stanford.



ISIN: FR0011950641 ; Mnemo: PIX  
IRIS® est une marque déposée de Pixium-Vision SA

### A propos de Kreos Capital

Kreos a été fondée il y a 18 ans avec la mission d'établir des solutions de financement innovantes pour les entreprises à forte croissance en Europe et en Israël. Depuis lors, Kreos a engagé plus de 1,6 milliard d'euros via plus de 400 transactions dans une variété de secteurs et dans 14 pays. Kreos soutient les équipes de management et leurs investisseurs avec des structures de prêt flexibles adaptées à toutes les étapes du développement d'une société de croissance pour répondre aux besoins en capital de croissance, besoin en

fonds de roulement, financements d'acquisition, stratégies de roll-up, refinancements bancaires ainsi que de financements pré ou post IPO. Le fond le plus récent de Kreos, Kreos V, a été lancé en Janvier 2016 et a 400 millions d'euros d'engagements de capitaux propres venant d'investisseurs institutionnels de premier plan. L'équipe mondiale de Kreos possède grande expérience en financement par la dette, management et gestion d'actifs, couvrant le marché paneuropéen de ses succursales à Londres, Tel Aviv et Stockholm. Pour plus d'informations sur Kreos Capital: Simon Hirtzel, General Partner et COO [simon@kreoscapital.com](mailto:simon@kreoscapital.com), <http://www.kreoscapital.com> +44 20 7758 3450 [www.kreoscapital.com](http://www.kreoscapital.com)

## Contacts

### Pixium Vision

Pierre Kemula, CFO  
[investors@pixium-vision.com](mailto:investors@pixium-vision.com)  
+33 1 76 21 47 68  
 @PixiumVision

### Relations Presse

Newcap Media  
Annie-Florence Loyer - [afloyer@newcap.fr](mailto:afloyer@newcap.fr)  
[+33 1 44 71 00 12](tel:+33144710012) / [+33 6 88 20 35 59](tel:+33688203559)  
Daphné Boccara - [dboccara@newcap.fr](mailto:dboccara@newcap.fr)  
[+33 1 44 71 94 93](tel:+33144719493)

## Avertissement :

*Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Pixium Vision et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Pixium Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.*

*Pixium Vision émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Pixium Vision et ceux contenues dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.16-033 le 28 avril 2016, lequel peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Pixium Vision ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com)).*